

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2017-12-15 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE PARCELLE APPARTENANT À MADAME GATZOFF-DESCOINS - ALIGNEMENT PARCELLE CA N°273 (32 COURS DE LA MARNE)

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance

Madame Béatrice GATZOFF-DESCOINS, domiciliée 18 rue de la Corniche à PALAISEAU, est propriétaire de la parcelle cadastrée section CA n° 273 au 32 cours de la Marne à GUJAN-MESTRAS.

Madame Béatrice GATZOFF-DESCOINS voulant édifier une nouvelle clôture sur sa propriété a sollicité les services de la Ville quant aux dispositions à suivre pour son alignement.

Pour ce faire et en application de l'emplacement réservé n°66 du PLU pour porter la voie à 10 m d'emprise, Madame Béatrice GATZOFF-DESCOINS doit donc céder à la Ville de Gujan-Mestras une emprise de terrain de 3 m².

Le Cabinet de géomètres-Experts, SARL AUIGE, a été chargé de délimiter précisément la surface concernée.

La valeur de ladite emprise a été estimée à 220 €/m² soit pour la totalité de l'emprise à 660 €.

Je vous invite donc:

- A accepter le principe d'acquisition par la ville de cette emprise de terrain pour un montant de 660 euros;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir;
- De confier à Maître LORIOD, notaire à Gujan-Mestras, la rédaction de l'acte.

Tous droits, frais et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.


Marie-Hélène ESCAULX
Maire de Gujan-Mestras

Publication le 22 décembre 2017
GUJAN-MESTRAS le 22 décembre 2017